

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Laurence Mamias, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Laurence Luneau (procuration à M. Xavier Bonnet), M. Benoît Payen (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 26	Excusés : 3	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT URBANISME Affaires diverses

- ♦ *Démolition de l'ensemble bâti grande rue de la Trinité - dépôt d'un permis de démolir - autorisation*

Monsieur le Maire expose les faits.

Dans le cadre du projet de construction d'une dizaine de logements sociaux et d'un trottoir pour améliorer l'accessibilité et la sécurisation des déplacements, la Ville de Clisson envisage la démolition de quatre bâtiments situés aux 11 - 13 - 15 - 15 bis et 17 Grande rue de la Trinité et cadastrés section AI n°360, 362, 363, 364, 365 et 366.

Pour engager cette démolition et en application de l'article R.421-26 du Code de l'urbanisme, le dépôt d'un permis de démolir est obligatoire.

Pour ce faire, et conformément à l'article R.423-1 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire doit être dûment habilité par le Conseil municipal.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bernard Bellanger, adjoint délégué à l'urbanisme,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-26 et R.423-1,

VU la délibération n°99.07.14 en date du 8 juillet 1999 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section AI n°363, 364 et 365, d'une superficie totale d'environ 121 m² et situées 15, 15 bis et 17 Grande rue de la Trinité, appartenant aux consorts DOUILLARD,

VU la décision n°18-2011 en date du 31 mai 2011 par laquelle le Maire a décidé de préempter la parcelle cadastrée section AI n°362, d'une superficie totale d'environ 89 m² et située 13 Grande rue de la Trinité, appartenant aux consorts DESFONTAINE,

VU la délibération n°19.02.19 en date du 7 février 2019 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AI n°360, d'une superficie totale d'environ 296 m² et située 11 Grande rue de la Trinité, appartenant aux consorts ALBERT,

VU l'avis de la commission 'cadre de vie, travaux, voirie, réseaux, bâtiments communaux, proximité et sécurité, urbanisme' réunie le 11 décembre 2023,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de participer à la requalification du secteur de la Porte Palzaise et de la Trinité,

CONSIDERANT la nécessité d'aménager un trottoir pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des déplacements Grande rue de la Trinité,

CONSIDERANT l'existence d'un projet de construction de logements locatifs sociaux porté par Harmonie Habitat,

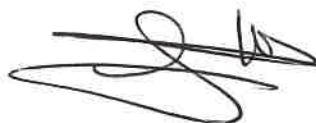
**Après en avoir délibéré,
À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir au titre de la démolition de quatre bâtiments situés 11, 13, 15, 15 bis et 17 Grande rue de la Trinité et cadastrés section AI n°360, 362, 363, 364, 365 et 366,

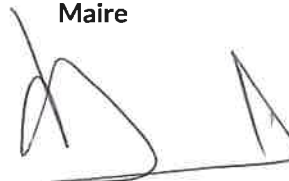
MANDATE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, pour signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas HAY
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **26 DEC. 2023**
- son affichage le **27 DEC. 2023**

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20231221-DEL-231219-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.